

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVR 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gallet, Lenglet, Lefort, Fleury, Berre, Delplanque, Bruxelles, Letemple, Pagnon, Pastor, Verheyde.

1) Point sur les travaux de l'église : Mme Gallet et les Adjointes ont eu rendez vous ce jour avec les services de l'Architecture des Bâtiments de France(ABF) ainsi qu'avec le service des Affaires culturelles (DRAC) afin de faire le point sur l'avancée des travaux et les demandes de subventions.

2) Peupleraies communales :

- 460 peupliers viennent d'être replantés au lieu- dit le Pont Blanc, concernant l'état du terrain ; l'entreprise a exprimé sa satisfaction

- 12 arbres qui présentaient un danger pour la voie ont été abattus à l'étang fédéral à la demande de la SNCF et à la charge de la commune.

- Une centaine de peupliers reste à abattre à l'Etang du Pape, néanmoins, il reste une quantité importante de bois à débarrasser. Sur ces deux sites, les troncs sont achetés par un forestier, restent les têtes qui sont réservées aux habitants d'Heilly. Mme Lefort est chargée de la vente qui se fera dans les conditions habituelles : 5Euros la tête, une caution de 100 euros sera réclamée et rendue dès constat du respect du contrat signé. Vous serez informés de la date de réservation du bois.

3) Mise en place du service « Courses et Médicaments »

Mme Lefort est chargée de ce service mis en place à destination des personnes âgées ou ne possédant pas de moyen de locomotion. Concernant les courses, **elles seront effectuées une fois par semaine : le vendredi après midi**, la liste devra parvenir à Mme Lefort le jeudi. Pour les médicaments, en cas d'urgence; appeler également Mme Lefort qui fera suivre en cas d'indisponibilité.

4) Aménagement d'espaces fleuris : des espaces de fleurs sauvages seront créés dans un premier temps sur le rond point du lotissement Hautefeuille puis ensuite dans les talus du parc du grand canal.

5) Réforme des rythmes scolaires : en attente des nouvelles directives ministérielles.

6) Stationnement et circulation aux abords de l'école : compte tenu du danger présenté ; le conseil municipal décide d'interdire le stationnement même de très courte durée sur toute la longueur de la contre allée Ste Anne coté école, un panneau d'interdiction sera posé.

7) Point sur les travaux en cours : une entreprise sera recontactée pour le raccordement de l'école au tout à l'égout et en tenant compte du projet d'installation de sanitaires dans la classe « en dur »

8) Activités des employés communaux : Mme Gallet précise qu'elle a réuni les employés communaux en présence des Adjointes : horaire d'été à compter du 5 mai, en plus des tâches habituelles saisonnières (tontes, rabattage des végétaux) sont prévus : l'entretien des parterres le long de la rue Ste Anne, du talus de la résidence des Jardins d'Heilly et de la rue Colas Boulot, nettoyage des lampadaires et aménagement d'un local « fourrière » .

Mme Gallet rappelle que **La charge de travail des employés communaux étant déjà suffisamment importante ; elle compte sur le civisme des habitants pour l'entretien de leur caniveau et elle les en remercie à l'avance.**

9) Mise en place du nouveau Conseil de Communauté : Il compte 65 délégués représentant les communes adhérentes. 15 membres constituent le bureau communautaire dont Mr Babaut qui est réélu Président, 10 Vices Présidents élus : Mr Simon, maire de Villers Bretonneux, Mr Demarcy, maire de Bonnay, Mr Gérard, maire de Ribemont s/ Ancre, Mr De Hurtevent, maire de Lamotte Warfusée, Mr Grévin, maire de Saily Laurette, Mr Savoie, maire de Marcelcave, Mr Bruxelles, maire de Vecquemont, Mr Debeugny, maire de Cachy, Mr Chevin , maire de Le Hamel, Mme Lojtek, maire de Lamotte Brebières. Les quatre membres du bureau élus sont : **Mme Gallet, maire de Heilly**, Mr Dine, maire de Daours, Mr Brochot, maire de Fouilloy, Mr Deblangie, maire de Méricourt l'Abbé.

10) Questions et délibérations diverses :

Mme Gallet informe qu'elle a été sollicitée par la Communauté de Commune du Val de Somme concernant le nombre trop restreint de foyers ayant déclaré leur raccordement au réseau d'assainissement. Elle rappelle :

- Les termes de la circulaire de la Com de Com en date du 28 février 2014, à savoir que « *l'obligation de raccordement des immeubles est posée par l'article L.1331-1 du code de la santé publique. Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues par le code de la santé publique, il peut être astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Val de Somme dans la limite de 100%. Par délibération du 17 janvier 2013 ; le Conseil de Communauté a adopté la mise en place de cette majoration dans la limite de 100%, ce qui aura pour effet de doubler le montant de la redevance assainissement.*
- Que les aides financières pour le raccordement au réseau cesseront au 31/12/2014

Logement communal : suite à la demande des locataires pour installer un poêle à granules avec évacuation vers l'extérieur ainsi que la taille et élagage d'arbres ; le Conseil Municipal estime que le logement est doté d'un moyen de chauffage (gaz), que les évacuations vers l'extérieur peuvent être nocives pour les élèves de l'école; de ce fait, l'installation d'un poêle à granules avec conduit extérieur **autre que la cheminée existante** n'est pas acceptée. Concernant la taille et l'élagage, les membres de la commission du patrimoine immobilier se rendront sur place.

Mme Gallet informe que des **travaux sur les chaussées** de la rue du Moulin et de la rue de Bordevillers sont programmés pour mi mai. Des plaques de trottoirs seront également posées rue du Moulin, là où elles sont absentes.

Mme Fleury souhaite la mise en place d'un local « **fourrière** » permettant de recueillir un animal perdu avant son placement, un bâtiment dans la cour des locaux techniques sera aménagé.

Mme Gallet a de nouveau été alertée pour des nuisances liées aux **abolements répétés de chiens**, elle rappelle qu'il appartient aux propriétaires de faire respecter la quiétude du voisinage.

La séance est levée

Le Maire : Bernadette Gallet

